

Bulletin d'information

édito ...

C'est fatigant à la longue, pour une association qui accompagne les demandeurs d'asile. Une fois de plus un Ministre de l'Intérieur prépare une loi sur l'asile, annoncée pour le mois de janvier. Le débat très politisé se polarise sur le dos des demandeurs d'asile. Ces presque-délinquants qui déferlent sur notre pays et nous mettraient en danger. Certains s'entassent dans des canots de fortune, hommes, femmes et enfants en mer, qui acceptent de s'en remettre aux courants et sont parfois sauvés par des marins. Ils arrivent à demi-morts, de froid, de peur et de

- 3 Zone d'attente ...
- 6 Longue haleine ...
- 12 Les rencontres du vendredi ...
- 14 Les rencontres du vendredi en trois questions ...
- 15 Témoignages ...
- 16 Paroles de stagiaires ...
- 19 Atelier peinture ...

Nouveau projet

Notre projet d'hébergement citoyen vous intéresse ? N'hésitez pas à nous contacter! (par mail de préférence, ou par téléphone)

Voir le détail dans l'appel à solidarité joint au présent numéro.

noyade, le navire de sauvetage erre avant de trouver un port d'accueil. Et quel accueil ! Dans la rade de Toulon on trace un cercle autour de leurs pieds en leur expliquant la chose : interdiction de sortir le pied du cercle. Ce cercle est une frontière. Dedans, vous êtes hors de France, parce que nous savons que la plupart d'entre vous viennent demander un asile infondé. Cet épisode vous semble insensé ? Lisez l'article de Brigitte Fichet, vous découvrirez qu'il s'agit là d'une invention vieille de trente ans. Aujourd'hui, un des objectifs du Ministre de l'Intérieur est de généraliser les vidéo-audiences dans ces zones d'attente et dans les Centres de rétention administrative : autrement dit, le requérant maintenu artificiellement hors de France contre l'évidence verra en plus sa situation traitée par un juge derrière un écran.

CASAS avait une petite dizaine d'années d'existence lors de l'invention de ces zones d'attente. CASAS s'est créé autour de la difficulté pour les demandeurs d'asile à comprendre et traverser la procédure complexe d'accès au Droit d'asile. La Convention de Genève de 1951 est pourtant claire, elle définit le statut de réfugié, et instaure la nécessité absolue d'accueillir toute personne persécutée ou risquant sérieusement de l'être. Depuis la naissance de CASAS, les reculs des droits ont été légion, et les avancées rares et fragiles. Les objectifs de la nouvelle loi sont affichés sans vergogne : restreindre l'entrée sur le territoire, restreindre l'accès à la procédure de l'asile, renvoyer aussi vite

que possible les personnes dublinées, renforcer les possibilités pour l'OFPPA (Office Français de protection des réfugiés et apatrides) et la CNDA (Cour nationale du droit d'asile) de rejeter les demandes notamment en supprimant la collégialité de la formation de jugement. Depuis quelques années, nous assistons à une multiplication des rejets par ordonnance, c'est à dire que le requérant n'est même pas entendu à la CNDA en audience que ce soit par un juge unique ou par une formation de jugement collégiale, dont un représentant du Haut commissariat aux réfugiés (HCR). La nouvelle loi vise par ailleurs à généraliser les audiences à juge unique. On nous annonce aussi des Obligations à quitter le territoire français (OQTF) plus rapides, plus efficaces.

En bref, la nouvelle loi ressemble à la précédente, en version renforcée. Les ressortissants de certains pays, ou demandant un réexamen de leur demande, ou encore précédemment placés en procédure «Dublin» devaient endurer une procédure a priori défavorable et expéditive ; désormais tous les demandeurs d'asile seront soumis à des dispositions semblables.

L'État français veut niveler par le bas sa façon d'accueillir les demandeurs d'asile. L'État français veut renforcer sa capacité à rejeter d'emblée autant de demandeurs d'asile que possible.

Tout cela semble complexe et parfois légitime (les demandeurs d'asile ne voudraient-ils pas par exemple être fixés plus vite sur leur sort ?),

mais la réalité est celle que nous connaissons à CASAS. Des personnes mal accueillies, confrontées à une procédure d'une complexité inouïe, qui tentent tant bien que mal lorsqu'elles ont la parole de raconter leurs peurs, les risques qu'elles encourent à retourner dans leur pays, la souffrance de se sentir indésirables.

Alors nous répondons, depuis près de quarante années : nous continuons de former nos équipes pour l'accompagnement au dossier, parce que nous sommes convaincus que le Droit d'asile doit exister réellement.

Nous continuons de dispenser des cours de français, de nous montrer accueillants en organisant des activités conviviales, culturelles, artistiques. Les citoyens que nous sommes revendiquent le droit à un accueil digne et à une protection réelle comme le prévoit la Convention de Genève. C'est de cela aussi que témoigne ce nouveau numéro de Voix de Traverses. ■

Anne Marquis
Présidente

Zone d'attente...

L'actualité de ce mois de novembre 2022 remet en lumière ce lieu particulier qu'est la zone d'attente. L'Ocean Viking a pu accoster au port militaire de Toulon le 11 novembre après plus de deux semaines d'errance et les 234 rescapés enfin toucher la terre ferme. Mais, contrairement à ce à quoi ils pouvaient s'attendre, ils n'étaient pas pour autant en France. Ils étaient en zone d'attente, fiction juridique qui permet aux autorités de ne pas accueillir les personnes indésirables.

Les zones d'attente ont été créées en 1992, dans les ports et les aéroports. Elles sont destinées à retenir les étrangers qui ne sont pas admis sur le territoire français et ceux qui, sans papiers en règle, demandent leur admission au titre de l'asile¹. Antérieurement, l'étranger qui se trouvait dans cette situation pouvait être maintenu « dans des locaux ne relevant

pas de l'administration pénitentiaire, pendant le temps strictement nécessaire à son départ »², mais il pouvait aussi « être libre dans la zone internationale »³, plus connue comme zone de franchise douanière. C'était notamment le cas des demandeurs d'asile. Sans équipement d'hôtellerie ou de restauration, sans soutien juridique ou autre, les personnes pouvaient y

1. Loi n° 92-625 du 6 juillet 1992, publiée au Journal Officiel du 9 juillet 1992 ; elle insère dans l'ordonnance de 1945 un article 35 quater relatif aux zones d'attente dans les ports et les aéroports.

2. Loi n° 80-9 du 1 janvier 1980, publiée au Journal Officiel du 11 janvier 1980.

3. Circulaire du ministère de l'Intérieur du 26 juin 1999.

être retenues plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Cette situation a fini par alerter passagers ou personnels des aéroports, susciter la mobilisation d'associations, à l'origine de la création de l'ANAFE⁴ en 1989.

La réaction du gouvernement fut de régulariser la situation, i. e. de légaliser cette pratique improvisée par les forces de l'ordre, comme cela avait été le cas pour les centres de rétention administrative en 1981 ; et de faire voter, en décembre 1991, un amendement Marchand qui crée des « zones de transit » où les étrangers pouvaient être maintenus jusqu'à trente jours⁵. Déclaré inconstitutionnel car portant atteinte à la liberté individuelle, cet amendement est remplacé par la loi du 6 juillet 1992 qui crée les actuelles zones d'attente.

Définie de façon similaire, cette zone s'étend « des points d'embarquement ou de débarquement à ceux où sont effectués les contrôles des personnes. Elle peut inclure, sur l'emprise du port ou de l'aéroport, un ou plusieurs lieux d'hébergement assurant aux étrangers concernés des prestations de type

hôtelier ». La durée du maintien en zone d'attente, au-delà de quatre jours, est du ressort du président du tribunal de grande instance.

Se trouve ainsi institutionnalisée une zone géographiquement située en France (Roissy Charles de Gaulle abrite la principale zone d'attente) qui fonctionne comme artefact juridique



Centre de rétention à Marseille, dessiné par Benoit Guillaume

permettant de poser que ces étrangers ne sont pas « en France ». Ainsi pour les demandeurs d'asile, ils ne seront admis « en France » pour déposer leur demande que si et seulement si leur demande n'est pas « manifestement infondée ».

La loi du 26 novembre 2003 conforte cette orientation et ajoute encore à la fiction. Les lieux d'hébergement ne sont plus nécessairement « sur l'emprise » de l'aéroport, mais éventuellement « à proximité ». La discontinuité de la zone d'attente est encore accentuée. De plus, « la zone d'attente s'étend, sans qu'il soit besoin de prendre une décision particulière, aux lieux dans lesquels l'étranger doit se rendre soit dans le cadre de la procédure en cours soit en cas de nécessité médicale »⁶. L'étranger peut également être transféré dans une autre zone d'attente, sans pour autant jamais

4. L'ANAFE (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) regroupe une vingtaine d'associations et de syndicats.

5. Vingt jours de maintien administratif et jusqu'à dix jours d'une prolongation éventuellement prononcée par le juge administratif.

6. Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003, article 50 modifiant l'article 35 quater de l'ordonnance de 1945.

entrer en France. La zone d'attente devient « individuelle et portative ». Son élasticité est maximisée. Elle confirme la dimension juridique de la frontière, au prix même d'une rétraction symbolique du territoire national, et entérine son effacement géographique.

La loi du 16 janvier 2011 instaure une nouvelle extension de la zone d'attente : elle se définit de manière pragmatique et provisoire pour faire face à des arrivées France en dehors des points d'arrivée classiques, c'est-à-dire contrôlés :

« Lorsqu'il est manifeste qu'un groupe d'au moins dix étrangers vient d'arriver en France en dehors d'un point de passage frontalier, en un même lieu ou sur un ensemble de lieux distants d'au plus dix kilomètres, la zone d'attente s'étend, pour une durée maximale de vingt-six jours, du ou des lieux de découverte des intéressés jusqu'au point de passage frontalier le plus proche »⁷. Cette mesure s'avère utile pour « accueillir » les rescapés de l'Ocean Viking.

Ce n'est plus l'image de l'immigrant qui se fait invisible pour franchir clandestinement une frontière, c'est la frontière qui se fait topographiquement indistincte, abstraite, flexible, pour mieux défendre le territoire national, pour mieux affirmer juridiquement la souveraineté nationale sur le droit d'entrée dans le pays.

La frontière « élastique » n'est pas pour autant une complète originalité. La fonction d'Ellis Island, en face de New

York, était similaire. L'île était considérée comme le « prolongement du bateau » et servait de lieu de contrôle des candidats à l'immigration, avant qu'ils n'obtiennent le droit d'entrer sur le territoire américain.

L'Australie nous a récemment fourni une autre illustration de cette technique. En 2001, le gouvernement révoquait de son territoire l'île de Christmas et, en novembre 2003, l'île de Melville et quelque quatre mille autres îles, dans le but d'interdire la demande d'asile qu'auraient pu déposer les immigrants s'ils étaient arrivés « en Australie ».

L'élasticité géographique est le témoin et l'outil d'une frontière des droits pour les étrangers. Leurs droits sont fort peu respectés comme ont pu le documenter des associations telles que l'ANAFE mais aussi le député Louis Mermaz ; dans son rapport, il souligne le contraste entre les principes de la République et les constats qu'il a pu faire : « Les zones d'attente sont l'horreur de notre République »⁸. La thèse du ministère de l'intérieur était que, n'étant pas en France, l'étranger en zone d'attente ne pouvait avoir recours à la loi française pour se défendre ; cette thèse a finalement été invalidée au regard du droit français comme de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Le principe est sauf, mais la pratique ? ■

Brigitte Fichet

8. Louis Mermaz, Avis présenté au nom de la Commission des lois... sur le projet de loi de finances pour 2001, tome II, Intérieur et décentralisation, Police, III, Aux frontières de l'humanité : les zones d'attente et les centres de rétention, Assemblée nationale, novembre 2000.

7. Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011.

Longue haleine ...

L'équipe des accompagnateurs et interprètes bénévoles qui assure l'aide au recours devant la CNDA pour les personnes dont la demande d'asile initiale a été rejetée par l'OFPRA s'enrichit chaque année de nouveaux membres, qui doivent être formés de manière la plus complète possible avant de pouvoir à leur tour accompagner des demandeurs dans ces démarches complexes.

Les textes et la jurisprudence évoluent par ailleurs constamment. C'est pourquoi nous avons saisi l'occasion, fin 2019, d'une possibilité d'obtention d'un soutien spécifique de la Fondation de France à cet égard, pour renforcer la formation en concevant un projet ambitieux et à facettes multiples au bénéfice de notre équipe. Une réponse favorable nous a été accordée, avec le déploiement d'un soutien financier sur deux ans, 2020 et 2021. Nous étions loin de nous douter à ce moment-là que, de report en adaptation et de modification en attente, cette aide précieuse viendrait encore en appui à la formation de nos intervenants au début de... 2023 !

Si nous avons réussi en 2020/2021 à organiser de nombreuses séances de formation interne (sur la Cour, l'écriture d'un recours, la convention de Dublin, les conditions matérielles d'accueil), en louvoyant entre les confinements et autres jauges, et, de même, à inviter diverses associations partenaires pour un échange avec notre équipe, nous avons en effet peiné à mettre en place des journées de formation externe sur la CNDA avec des organismes spécialisés et un groupe d'analyse des pratiques, deux dimensions que nous voulions coupler avec la réalisation d'un séjour à Paris afin d'aller observer les audiences

à la Cour et rencontrer divers avocats : pour cela, nous avons dû attendre deux années complètes, car la CNDA a d'abord fermé ses portes pendant le confinement strict du printemps 2020, puis repris ses audiences, mais systématiquement dans les conditions d'un huis clos, jusqu'à mi-mars 2022.

À compter de cette date, nous avons enfin pu mettre en place toutes les dimensions prévues de notre action de formation, nous rendre à Paris, organiser au retour une journée complémentaire d'apports sur le fonctionnement de la CNDA et structurer le groupe d'analyse des pratiques autour de deux animatrices, qui assurent une rencontre mensuelle depuis le mois de mai dernier.

Début 2023, nous prévoyons un nouveau séjour d'observation des audiences à la Cour, une formation externe supplémentaire et la poursuite des temps d'analyse, qui permettent d'échanger et d'approfondir dans la durée la réflexion sur le travail réalisé. ■

Paris, juin 2022, retour à la CNDA
Par Christiane

Après deux ans d'absence, nous revoilà à Paris pour assister à des audiences de la CNDA. Je dis nous, mais dans la petite équipe d'une vingtaine de personnes qui s'est

regroupée ce mercredi 8 juin au matin gare de l'Est, fraîchement débarquées du train en provenance de Strasbourg, je suis non seulement la plus ancienne, mais la seule (avec Roza et Gert, bénévoles de longue date) à retrouver les couloirs, les salles et les chaises de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Pour la plupart de mes collègues, en majorité de jeunes bénévoles, ce n'est donc pas un retour mais une première découverte de ce sanctuaire juridique, où se joue l'avenir de nombreux demandeurs d'asile, tout comme ceux qu'ils ont l'occasion d'accompagner au cours de leur engagement à CASAS.

Rien ne semble avoir changé, si ce n'est, à la suite de très longues restrictions dues à la pandémie, quelques dispositions résiduelles plus ou moins claires, concernant notamment le nombre de personnes admises simultanément dans les locaux. Pour cette raison, malgré la réouverture au public, notre arrivée en troupeau, très remarquée, nous a valu quelques soucis et des négociations ardues avec le responsable de la sécurité : « pas plus de 8 personnes en même temps ! », ce qui laisse la possibilité de se présenter séparément, un par un, pour un même nombre total d'entrée. A la porte principale, sécurité oblige, nous devons laisser glisser nos sacs sur un tapis roulant, et abandonner nos briquets et nos couteaux de poche -pour ceux qui en ont- avant de pénétrer dans le bâtiment. Au fil des trois jours de notre présence sur place, les gardiens finiront par nous connaître,

et nous laisseront plus volontiers entrer, sans toutefois négliger cette vérification de rigueur et la confiscation des objets susceptibles de représenter un danger, qui nous seront restitués en fin de journée sur simple demande et sans vérification très approfondie de leur propriétaire.

Nous nous répartissons dans les salles du rez-de-chaussée et celles du premier étage, en fonction de l'état d'avancement des audiences et de la nationalité des demandeurs, selon les intérêts des uns et des autres pour telle ou telle problématique. La composition du jury d'audience, l'identité des requérants et leur provenance, ainsi que le nom de leur conseil, sont mentionnés sur une affiche à la porte de chaque salle, et font l'objet d'une lecture rapide avant de décider si l'on va ou non entrer, et s'asseoir discrètement sur une des quelques chaises au fond de la pièce. Ainsi que j'ai coutume de le dire, à la CNDA, on passe la plupart de son temps dans les couloirs. Difficile de choisir, et surtout de rester au même endroit. On veut tout voir, toutes les formations de jugement, tous les avocats avec lesquels on travaille, et surtout, des audiences du début jusqu'à la fin, ce qui est souvent difficile. On n'arrive jamais au bon moment, et lorsqu'enfin on est installé avant le commencement de l'examen d'une affaire, le Président nous dit que la séance va se dérouler à huis clos et que le public est gentiment invité à sortir. Il ne reste plus qu'à trouver une autre salle ...

Les couloirs sont également des lieux de rencontre, avec des avocats que l'on connaît, d'autres que l'on découvre, ou avec des requérants que l'on a accompagnés, et qui se trouvent de manière fortuite être convoqués au moment de notre visite. Cette année, deux audiences étaient ainsi programmées en notre présence, et nous avons bien sûr, avec l'accord des intéressés, assisté au passage devant la Cour de ces deux affaires. L'une concernait celle d'un jeune turc, suspecté d'être un güleniste, et l'autre un ressortissant somalien, désireux d'échapper au groupe terroriste des Shebabs.

Cette deuxième audience a montré à quel point les présidents et les assesseurs sont parfois mal formés et surtout très peu renseignés sur les pays des requérants qu'ils sont amenés à entendre. À les écouter, la Somalie semblait un pays semblable à un Etat européen, organisé et policé, dans lequel tout devait se dérouler selon un schéma connu et conforme à une logique expérimentée. Le président a reconstruit une histoire, très éloignée de la réalité, sur laquelle il entendait se baser pour juger du bienfondé de la demande d'asile. Une audience un peu surréaliste qui fait réfléchir sur les préjugés que nous avons tous et les projections que nous faisons de nos propres normes et coutumes dans l'appréciation des récits qui nous sont confiés. Pour information, ce jeune homme a reçu par la suite la protection subsidiaire à l'issue de cette audience, sans doute grâce à

l'assesseur représentant du HCR, qui connaissait visiblement bien la situation en Somalie, et à son avocate, qui a resitué de manière claire les éléments du dossier.

D'autres audiences nous ont aussi marqués, chacun selon sa sensibilité, comme ce jeune homosexuel du Bangladesh ou cette femme nigériane victime de la vindicte familiale après sa soustraction à un mariage forcé. Pour avoir assisté depuis des années à des audiences de la CNDA, je ne peux que constater l'évolution de la qualité des synthèses faites par les rapporteurs en début de séance, et la professionnalisation des juges, le plus souvent à l'écoute et respectueux des demandeurs, même si certains restent encore très attachés à des idées préconçues et étriquées. Cette écoute n'empêche pas un jugement très sévère et souvent aléatoire, aboutissant à un taux de rejet important, qui est encore alourdi par toutes les décisions négatives prises par ordonnance, sans que le requérant ne soit convoqué et entendu.

Notre présence aux audiences a été complétée par une présentation succincte de la Cour, dispensée successivement à notre groupe reçu par moitié, et inégalement appréciée par chacun.

Outre cet objectif de formation et d'enrichissement des connaissances et des pratiques de la CNDA, notre voyage à Paris a pour deuxième fonction de souder l'équipe en la rassemblant autour d'un projet commun. Opération

a priori réussie si l'on en juge par la bonne humeur et l'entente qui ont régné tout au long de ces trois jours de promiscuité, nos repas en commun et nos discussions, entre nous et avec des anciens de Casas venus nous retrouver autour d'un verre.

Un autre temps fort de ce séjour à Paris a été notre rencontre avec Maître Tushishvili, avec laquelle nous avons déjà travaillé sur de nombreux dossiers.

Voyage à paris

Par Adea Vitija

Pendant ma période de stage à CASAS, j'ai eu la possibilité d'aller à Paris pour assister à des audiences à la CNDA. Je suis partie du 8 au 10 juin 2022, accompagnée de l'équipe de CASAS, nous étions à peu près une vingtaine à participer à ce voyage.

Nous sommes partis tôt le matin depuis la Gare de Strasbourg. Une fois arrivés à Paris, il nous a fallu rejoindre l'Hôtel du Château à Vincennes pour y déposer nos affaires avant d'aller à la Cour. L'hôtel était très beau, je partageais ma chambre avec Marisla, également stagiaire à CASAS. J'ai beaucoup aimé partager ma chambre avec Marisla, on a pu discuter et apprendre à se connaître un peu mieux.

Une fois nos affaires déposées, nous sommes arrivés à la CNDA. On a eu l'occasion d'assister brièvement à quelques audiences avant d'aller manger. A 14h, la moitié du groupe devait assister à une présentation de la CNDA. J'ai suivi la présentation

Sa gentillesse, sa générosité, sa simplicité et son professionnalisme ont apporté à nos échanges une dimension amicale, et nous ne sommes pas près d'oublier ce repas au restaurant géorgien « Colchide » !

En résumé, ce retour à la CNDA, qui aura été pour certains une découverte, aura permis de nous faire une meilleure idée de notre travail, de ses enjeux et de son aboutissement. ■

faite par deux rapporteurs qui nous ont expliqué en quoi consistait leur travail et nous ont donné quelques statistiques sur la CNDA. Ils nous ont fait une courte visite des lieux et nous avons pu retourner voir les audiences.

L'après-midi, j'ai assisté à quelques audiences, dont une avec un Malgache. Cette audience s'est très mal déroulée pour lui, et son avocat ne l'a pas vraiment aidé. L'avocat nous a même pris à part dans le couloir pour nous dire qu'une association avait inventé l'histoire de son client. Contrairement à cet avocat, le juge était très gentil avec nous et nous a posé des questions pour savoir si nous étions des étudiants et de quelle association nous faisons partie.

Les deux jours suivants, on a pu prendre le petit-déjeuner à l'hôtel avant d'aller directement à la Cour. Une fois à la CNDA, on regardait les petites affiches dans les couloirs pour voir qui devait passer. Au cours de ces trois jours, plusieurs thématiques liées à l'asile ont été abordées. J'ai notamment assisté à des audiences qui concernaient des

affaires d'excision, d'homosexualité ou encore de conflit avec des groupes armés.

Il était aussi très intéressant de voir quelques audiences de personnes suivies par CASAS. J'ai notamment assisté à l'audience d'un Somalien, qui m'a un peu stressée, car les deux premiers juges qui lui posaient des questions ne connaissaient pas du tout l'affaire. L'avocate a très bien plaidé et lorsque nous sommes sortis, elle était confiante que son client aurait au moins la protection subsidiaire. Elle a eu raison, puisque nous avons appris plus tard qu'il avait effectivement obtenu la protection subsidiaire.

Un événement qui nous a beaucoup surpris est celui où Marisla a fait l'interprète pour un requérant Vénézuélien. Elle a assisté à l'audience

et s'est vite rendue compte que l'interprète ne parlait pas espagnol. Les juges l'avaient aussi remarqué et lui ont dit de partir. Marisla a alors proposé d'expliquer au requérant ce qui se passait, mais les juges lui ont demandé de traduire pendant toute la durée de l'audience, ce qu'elle a accepté.

J'ai beaucoup aimé ce petit voyage à Paris. Cette formation était très instructive, car elle m'a permis de comprendre comment se déroule une audience à la CNDA, voir quelles questions posent les juges et écouter les avocats plaider.

Je remercie CASAS d'avoir organisé ce voyage et de m'avoir donné l'opportunité d'y participer, ce fut une très belle expérience. ■

Formation pour les accompagnateurs

Par Sylvie et Alice

Lorsque la Fondation de France a accepté de financer des formations pour les bénévoles, une des pistes retenues a été celle d'un groupe d'analyse des pratiques pour les interprètes et les accompagnateurs, certains d'entre eux tenant le double rôle.

C'est tout naturellement que nous nous sommes tournés vers Migration Santé Alsace, une association spécialisée dans l'interprétariat médical et social, qui nous avait déjà offert à plusieurs reprises une formation pour nos « accueillants linguistiques »

bénévoles. Une des formatrices de cette association, épaulée par une personne de notre Conseil d'Administration, a animé les 6 séances de trois heures prévues de mai à décembre de cette année.

Au long de cette période, une petite dizaine de personnes toutes accompagnatrices ont été présentes et nous avons pu réfléchir ensemble à de nombreuses thématiques : la rencontre, les diverses manières d'écouter, les notions d'arbitraire et d'impuissance, le positionnement individuel de chacun mais qui engage aussi CASAS face aux administrations. Au centre des échanges, était récurrent le souci

de compréhension réciproque entre l'accueillant et le demandeur d'asile alors que certaines expériences sont incommunicables et le cadre politique d'asile pas toujours très clair. Cela nous a amené à discerner les différentes strates de pouvoir, les contraintes et les limites dans lesquelles sont prises le « sachant » et son interlocuteur.

Au fil des séances ont aussi été explorées les notions d'accueil, d'étrangeté, de vérité, de réalité, de confiance et de doute, des temporalités multiples - tant le temps nécessaire à laisser au demandeur d'asile pour « digérer » et son récit, que les informations qu'on lui donne -, et enfin la place accordée aux émotions, les nôtres et celles du demandeur.

Les méthodes employées par l'animatrice étaient variées et servaient de base à des discussions souvent très animées et illustrées entre les participants, majoritairement expérimentés, avec des parcours professionnels et personnels très

diversifiés. Jeu du blason ou de l'animal fétiche ont permis de se présenter aux autres d'une manière plus originale et de refaire connaissance autrement. Photo-langage, analyse du champ lexical et de modes d'écoute, jeu de rôle, ont facilité une mise à distance. Des enjeux ont pu être mis en lumière de façon plus explicite : la rencontre humaine toujours singulière, l'exigence plus technique et juridique de recherche d'informations complémentaires, l'interrogation éthique et l'indispensable travail de coopération entre Casas et ses partenaires.

De l'avis de tous les participants, ces temps d'échange ont été très enrichissants et surtout des occasions de rencontres dynamiques afin d'explicitier et d'affiner à plusieurs voix le travail délicat et complexe des bénévoles à la constitution d'un récit pour la CNDA et à la préparation de l'audience. Cela étoffera encore - nous l'espérons - les pratiques ultérieures à CASAS (et ailleurs!) .

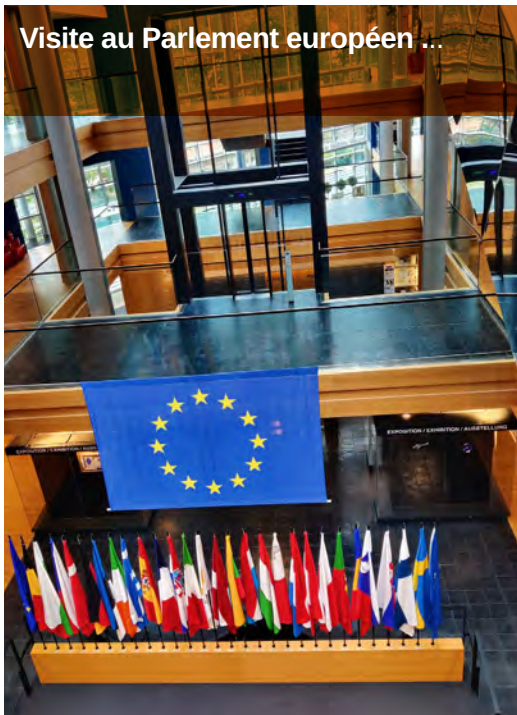
Mais plus que dans les autres contentieux, le droit d'asile repose sur l'intime conviction du juge.



© Isabelle Mayault - Claire Broud

Les rencontres du vendredi...

Visite au Parlement européen ...



Depuis juillet 2021, des rencontres conviviales régulières ont été organisées le vendredi après-midi pour les personnes isolées, particulièrement touchées par les conséquences des contraintes de la pandémie. Ce projet, construit sur une année en écho à un appel lancé par la Ville de Strasbourg, s'est encore poursuivi cet

... puis excursion au Château du Haut-Koenigsbourg en juin ...



été, par plusieurs sorties variées qui ont eu un grand succès ! Après une visite au Parlement européen et une visite du Château du Haut-Koenigsbourg en



Tir à l'arc ...



juin, nous avons fait de l'accrobranche et du tir à l'arc, ainsi qu'une sortie à la Montagne des Singes, pour finalement nous rendre au Plan Incliné d'Arzwiller, un ascenseur à bateaux sur le canal de la Marne au Rhin qui permet la traversée des Vosges.

et accrobranche ...



... Montagne des singes et excursion au Plan Incliné d'Arzwiller ...

En septembre, nous avons rencontré les personnes les plus fidèles et intéressées par ces rencontres du vendredi, afin de les associer plus étroitement à la poursuite du projet, dont la forme et le contenu sont à définir ensemble.



Le projet du vendredi en trois questions ...

... posées à Brigitte Ammel, coordinatrice de longue date de différents temps d'animation à CASAS.

Brigitte, tu coordonnes l'animation du mercredi familles depuis de nombreuses années, et tu as aussi travaillé aux côtés de Tania, salariée de CASAS, à l'animation des vendredis après-midis pour les personnes isolées. Les attentes des uns et des autres sont-elles les mêmes ?

Familles et isolés sont contents de se retrouver, de se distraire, de sortir de leur univers et de découvrir de nouvelles choses, de rire ensemble, de faire de nouvelles expériences... Je note quand même quelques éléments particuliers aux familles, par rapport aux sorties culturelles : les familles ont une grande soif d'expériences variées, musique, théâtre, musées, spectacles, dessin... et montrent toujours une grande adhésion aux projets proposés pour faire découvrir une forme de culture différente. Peut-être est-ce lié au fait que nous avons avec l'animation du mercredi un grand recul déjà, et que notre projet pédagogique a fait ses preuves au fil du temps, en permettant à la fois de « faire découvrir », des spectacles, concerts, sorties... et de « faire faire », bricolages, atelier percussions, atelier dessin, atelier chant ou théâtre... Il y a toujours ces deux facettes

qui se complètent. Par ailleurs, la lecture est à l'honneur, en particulier avec les enfants, qui sont sans cesse encouragés à lire (visites à la médiathèque, sortie pour aller écouter des histoires, atelier d'illustration de livres avec Tôt ou T'Art « un livre pour rêver », livres offerts en cadeau pour les anniversaires...) Cela est bien sûr facilité par le fait que les enfants sont scolarisés et parlent le français.

Plusieurs sorties ont été organisées cet été. Quelles sont tes impressions, et y-a-t-il une anecdote, un souvenir particulier que tu voudrais raconter ?

C'est la grande joie de tous qui frappe d'emblée, qu'on aperçoit déjà dans le bus. Les personnes s'interpellent, font des commentaires sur ce qu'on voit par la vitre, posent des questions : comment arriver à Saverne, y-a-t-il des forêts, peut-on s'y promener ? Les personnes essaient aussi de se situer géographiquement par rapport à Strasbourg. Quand on était sur la péniche lors de la sortie à l'Ascenseur à bateaux, non seulement les uns et les autres décrivaient le paysage, les arbres, les rochers roses... mais montraient aussi beaucoup d'intérêt pour l'histoire du lieu. Le petit musée installé dans un wagon de train tout à

côté, et donnant à voir des gouvernails, des instruments de navigation et la reconstitution d'une cabine de péniche, a tout particulièrement suscité la curiosité, celle des petits comme celle des grands ! Ce qui était aussi touchant, c'est qu'il y avait toujours quelqu'un qui, ayant compris les explications du guide en premier, traduisait pour les autres.

Le groupe du vendredi poursuit ses rencontres sans coordination salariée désormais. Que peux-tu nous dire de cette évolution et des projets et du programme à venir ?

Vendredi dernier, à 16H, 7 personnes sont venues, dont 5 nouvelles, et toutes ont trouvé normal d'être associées à

une petite réunion d'organisation pour évoquer la suite, et voir qui pourrait faire quoi. Nous nous sommes ensuite amusés comme des fous en jouant au Uno à 10 personnes, 3 parties qui n'en finissaient pas ! Il suffit de peu de chose pour que la rencontre soit réussie : le plaisir de se retrouver, autour d'un café, de jeux, avec des personnes de différents pays parlant diverses langues (ce n'est qu'au bout de la première partie que deux participants, l'un iranien et l'autre afghan, se sont rendu compte qu'ils se comprenaient !)... Au niveau du programme nous allons donc, pour l'instant, vers des promenades, à la découverte de Strasbourg et ses environs, et vers d'autres beaux après-midis de jeux variés. ■

Témoignages ...

Cet été, nous avons enfin pu à nouveau organiser une session estivale normale de cours de français, comme avant la période covid, grâce à l'aide de 11 formateurs, puis en septembre, mettre en place la session plus longue prévue sur l'année scolaire. Ce sont actuellement 110 personnes, réparties dans une dizaine de groupes, qui suivent deux à quatre heures de cours par semaine prodiguées par 21 formateurs bénévoles.

Cours de français par Dany

Cela fait plusieurs années que je donne des cours de Français Langue Étrangère, dont un peu plus d'un an à Casas.

Français, langue « étrangère » pour des personnes exilées ici.

Français, langue « étrange » dont il faut apprendre les sons et le rythme – forcément différents de ceux qui étaient depuis toujours familiers.

Apprendre, dans bien des cas, une nouvelle écriture – parfois à un âge où le poignet est moins souple.

Apprendre à s'y retrouver parmi les mots homophones : mais j'aimais mes mémés et mes mémés m'aimaient.

Apprendre la grammaire – que d'exceptions aux règles !

Et les conjugaisons : pas facile quand le passé est décomposé, le présent

imparfait et le futur aléatoire et jamais simple.

Et, en dépit de toutes les difficultés, la tête souvent pleine de mille soucis, revenir au cours chaque semaine – souvent le seul endroit où l'on peut parler un peu le français.

Mes premiers cours par Brigitte T.

Merci à Brigitte A., Dany et Nathalie de m'avoir accueillie cet été à leurs cours et de m'avoir inoculé le virus.

En octobre mes premiers cours ont démarré lentement, peu de monde, pas les mêmes à chaque fois...

J'avoue que j'ai eu un peu peur pour la suite et puis petit à petit le groupe s'est étoffé et il s'est constitué un « noyau dur », les autres étant « de passage ».

J'ai beau battre le rappel chaque mercredi soir, je ne sais jamais qui sera au cours le jeudi !

Ce groupe « de niveau avancé » est relativement homogène et surtout très motivé.

Le courage et l'envie d'apprendre des personnes que je rencontre me motivent pour continuer à donner des outils – les mots – et à bâtir des ponts entre nos langues.

Une goutte d'eau dans l'océan. ■

Quelques dérapages vers le russe viennent parfois perturber le cours mais ça n'est pas très grave. On gère et on en rit.

La bonne humeur est de mise, ce qui n'empêche pas un travail assidu.

Et puis il/elles en redemandent : cours pendant les vacances scolaires et prochainement création d'un groupe complémentaire (à partir de janvier) pour les personnes très motivées (4 pour le moment). Il s'agira d'un cours de conversation à thème, de sorties (à voir avec Hervé PETIT), moins « scolaire » que le cours de base.

Le constat de mes deux premiers mois à CASAS est plutôt positif. ■

Paroles de stagiaires ...

Stage à CASAS par Jean Ghoorbin

Durant mon expérience à Casas, j'ai eu l'occasion d'assurer plusieurs missions. D'abord, lors de ma première semaine, il s'agissait de se familiariser avec le fonctionnement de l'association. Ainsi, d'observer la permanence d'accueil et les entretiens durant les compléments de recours.

Durant les permanences, l'accompa-

gnement aux dossiers est l'une des premières missions de l'association. Cela passe par une aide afin d'introduire un recours devant la Cour nationale du Droit d'asile (CNDA), à la suite d'un rejet de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides. Il est nécessaire d'orienter rapidement les demandeurs d'asile dès la première prise de contact, en raison des délais de recours.

Après quelques semaines, j'ai pu m'occuper des entretiens durant la permanence d'accueil et du suivi de certains dossiers. Ce qui m'a permis d'être au contact des familles et des personnes isolées.

En tant que stagiaire, j'ai pu être au contact d'un public très vulnérable. Ce qui m'a permis de comprendre l'importance du soutien apporté par les associations.

Néanmoins, ce soutien a ses limites. Par exemple, après un rejet de la CNDA, une demande de réexamen est possible. Toutefois, encore faut-il que celle-ci présente des éléments nouveaux de nature à justifier des

Déplacement à la CNDA par Élody, élève à INSP.

Je voulais encore une fois remercier CASAS de m'avoir accueillie pour ces 15 jours de stage. J'ai trouvé le déplacement à la CNDA très intéressant et je m'interroge vraiment sur la façon dont on accueille juridiquement les demandeurs d'asile en France. Je pense qu'on peut faire largement mieux.

« Tous les ans, l'association se déplace à la cour nationale du droit d'asile à Montreuil. Cette visite à un triple objectif. Elle permet d'une part de se familiariser avec les attentes du jury constitué d'un juge et de deux assesseurs, l'un nommé par le Haut commissariat aux réfugiés et l'autre par le Conseil d'État. En effet, en analysant les questions posées par

craintes en cas de retour au pays. Or, afin d'obtenir des originaux et d'éviter l'argument sur des gages d'authenticité insuffisante, l'envoi par courrier postal depuis le pays d'origine a un coût. À défaut de continuer la procédure, la personne sort de la procédure d'asile. Par conséquent, on doit l'orienter vers des associations susceptibles de l'aider pour une éventuelle régularisation.

L'expérience à Casas a été enrichissante tant sur le plan humain que sur les réflexes juridiques à avoir. Aussi, en ce qui concerne la gestion de l'urgence. L'équipe de Casas, chaleureuse et soudée, a fait de mon stage une expérience humaine et professionnelle fort instructive. ■

rapport à la jurisprudence de la cour, les membres de l'association ont ainsi une meilleure idée de la façon dont le juge fait son office. Ils peuvent donc affiner l'accompagnement des demandeurs d'asile dans la rédaction de leur complément d'information.

L'autre objectif poursuivi consiste à rencontrer les avocats auxquels l'association adresse régulièrement des demandes d'aide juridictionnelle pour accompagner les demandeurs d'asile domiciliés à Strasbourg. Il est important pour CASAS de les rencontrer et d'échanger avec eux sur leurs méthodes de travail et là aussi d'identifier les moyens de mieux coordonner leurs actions. Il arrive également que CASAS en profite pour identifier de nouveaux avocats auxquels elle pourrait adresser des

demandes. En les voyant plaider, en observant leurs interactions avec leurs clients, il arrive que l'association décide de solliciter de nouveaux praticiens.

Enfin, le dernier objectif de ce déplacement consiste évidemment à resserrer les liens entre les permanents, les bénévoles, les stagiaires, qui se croisent finalement peu en grand comité. C'est l'occasion pour eux de prendre leur repas en commun et de passer toute la journée ensemble. C'est un moment fort de la vie de l'association.

Pour ma part, j'ai beaucoup appris lors de ces trois jours. J'ai privilégié les affaires qui traitaient les demandes d'asile en provenance des États dans lesquels les armées françaises sont déployées : Afghanistan, Burkina-Faso,

Stage à CASAS par Shila Qiyam

J'ai fait une formation en langue française à L'INFA et à la fin de la formation nous devons faire un stage non rémunéré pour mieux parler la langue française.

J'ai choisi l'association CASAS pour mon stage, ça a été une très bonne expérience pour moi, pendant 3 semaines, j'ai appris beaucoup de choses : comment faire un dossier pour les Demandeurs d'Asile qui ont des problèmes avec les procédures administratives et juridiques pour l'OFPRA, la CNDA et l'OFII.

Ce stage m'a fait connaître d'autres associations et leurs activités et d'autres programmes culturels.

Mali et dans une moindre mesure, l'Irak et la Syrie. Je pensais pouvoir mettre en perspective ce que je connaissais de ces pays sous le prisme de la coopération de défense. Ce qui m'a le plus marqué, c'est le caractère décalé de certaines questions posées par le jury à des demandeurs d'asile, parfois analphabètes, n'ayant reçu aucune éducation ou alors totalement traumatisés par leur voyage et les sévices subis durant celui-ci. Afin de se faire une idée de ce qu'était la réalité de ces demandeurs d'asile, ils posent des questions qui n'ont aucun sens dans un pays d'Afrique ou dans des organisations sociales très différentes des nôtres. Et ce décalage se fait rarement au profit du justiciable.» ■

J'ai beaucoup aimé mon stage parce que ça a été une bonne opportunité pour moi d'acquérir une nouvelle expérience professionnelle dans mon métier avec une nouvelle langue et une nouvelle culture administrative.

Pendant mon stage, j'ai travaillé avec différentes personnes de CASAS, en particulier d'autres stagiaires qui m'ont guidée dans les tâches quotidiennes de CASAS.

Comme CASAS a différents domaines d'actions pour les demandeurs d'asile, j'ai participé à certaines de ces actions, ce qui était vraiment instructif pour moi.

Ces programmes d'actions m'ont impressionnée au point que je suis

devenue un membre bénévole de CASAS.

J'aimerais conseiller aux autres étudiants de venir à CASAS pour leur stage, il y a beaucoup d'opportunités pour leur progression.

J'aimerais remercier la directrice de

CASAS, Madame Pascale Guarino, qui m'a donné l'opportunité de rejoindre CASAS ; un grand merci également à Christiane qui a été ma responsable hiérarchique pendant mon stage et à tout le personnel et les stagiaires de CASAS pour leur soutien tout au long de ce stage. ■

Atelier Peinture...

Atelier « peinture en musique » animé par Shirin et Alexandru, artistes peintres, pour les familles le 23 novembre dernier dans les locaux de CASAS.



CASAS a besoin de votre soutien pour continuer ses actions !

Adhérer à l'association, c'est renforcer **CASAS** auprès de ses interlocuteurs, partenaires et financeurs. Faire un don régulier c'est pérenniser les actions de **CASAS**.

Pour nous aider, différentes possibilités : par chèque adressé à CASAS, don en ligne à partir de notre site www.casas.fr, ou virement occasionnel ou régulier sur un de nos comptes :

à la Banque Postale :

IBAN : FR91 2004 1010 1501 6988 2P03 654

BIC PSSTFRPPSTR

au Crédit Mutuel :

IBAN : FR76 1027 8010 8400 0256 8264 542

BIC : CMCIFR2A

Merci de préciser si votre soutien inclut l'adhésion à CASAS (montant : 30 €, étudiants et demandeurs d'emploi : 10 €).

Les cotisations versées et les dons faits à CASAS sont en partie déductibles du montant de vos impôts. Jusqu'en 2023 inclus, le plafond pour les dons (cumul annuel) ouvrant droit à une réduction d'impôt au taux de 75% a été relevé à 1000 euros. Au-delà de cette somme, c'est une réduction de 66% du montant restant des dons qui s'applique. Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal.

L'association CASAS est également habilitée à recevoir des legs.

Un grand merci...

CASAS remercie tous les bénévoles, stagiaires, donateurs, sympathisants et amis, sans qui la lutte pour la protection du droit d'asile ne serait qu'un vain mot.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :

- La ville de Strasbourg
- Eurométropole de Strasbourg
- les villes de Dambach la Ville, Bischeim,
- Stützheim-Offenheim, Illkirch-Graffenstaden,
- Ostwald, Mundolsheim,
- Schiltigheim et Hoenheim
- Fonds pour le Développement de la Vie Associative
- Entraide et Solidarité Protestantes et de nombreuses paroisses,
- L'Action Chrétienne en Orient
- CARITAS Secours Catholique
- Le Centre Social Protestant
- Ordre des Avocats du Barreau de Strasbourg
- Terre sans Frontière
- Fondation ACAT pour la dignité humaine
- Fondation du protestantisme
- Fondation de France
- Association Caritative Anglicane de Strasbourg
- Tôt ou t'Art

CASAS

Maison protestante de la solidarité

2, rue Brulée 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 25 13 03 Fax : 03 88 24 05 83

casastrasbourg@wanadoo.fr

www.casas.fr

Les informations personnelles recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé uniquement destiné à vous tenir informé(e) de nos actions et à faire appel à votre générosité. Il n'est communiqué ni partagé.

Conformément au nouveau règlement de l'Union européenne, le RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant, en écrivant au siège de l'association.